

Le 29 mars 2021

Un gros merci

aux représentantes et représentants en matière de santé et de sécurité

Après plus d'un an de pandémie, nous ne savons toujours pas quand et comment elle se terminera. Nous ne savons pas non plus à quel moment les travailleuses et travailleurs des postes seront vaccinés, mais il semble que les mesures de précaution s'appliqueront encore pendant plusieurs mois.

Le STTP collabore aussi étroitement que possible avec Postes Canada pour se tenir au courant des risques de transmission en milieu de travail, et faire en sorte que ses membres soient pris en charge s'ils sont exposés au virus ou s'ils ont besoin de congés spéciaux en raison de la pandémie. Et le Syndicat s'efforce d'obliger Postes Canada et les autres employeurs à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger la santé et la sécurité de nos membres, un défi complexe et en constante évolution.

Dans ce contexte sans précédent, les comités locaux mixtes de santé et de sécurité — et les représentantes et représentants en matière de santé et de sécurité, dans les installations de 19 membres ou moins — ont assumé un fardeau beaucoup plus lourd que celui auquel ils s'attendaient en acceptant cet important travail syndical.

Certains comités et représentantes et représentants ont participé à l'achat d'équipement de protection individuelle lorsque les employeurs n'étaient pas en mesure d'en trouver assez rapidement. Et la liste de leurs réalisations est encore longue : fournir du désinfectant pour les mains; collaborer avec la direction locale pour adapter les horaires; consulter les entreprises pour adapter les méthodes de livraison; mettre en place une signalisation adéquate pour la distanciation physique; acheminer les problèmes non résolus au palier suivant; aider à trouver des mesures d'adaptation; effectuer la cartographie du lieu de travail afin d'assurer la distanciation physique; participer aux inspections et aux enquêtes; coopérer avec les autorités de santé locales et les responsables du gouvernement; suivre et communiquer les directives de la Santé publique; tenir à jour les dossiers essentiels; parler aux membres et

écouter leurs préoccupations; se tenir au courant de tout changement aux mesures publiques, et plus encore.

Rien n'est venu faciliter la tâche des membres des comités et des représentantes et représentants : des réglementations et des normes différentes d'une province à l'autre, de l'équipement de protection individuelle pas toujours disponible, et des autorités sanitaires souvent débordées et incapables de gérer toutes leurs tâches, et ayant un grand pouvoir discrétionnaire dans la gestion au cas par cas des dossiers. Par conséquent, rien ne devient routinier, et il y a sans cesse de nouveaux défis à relever.

Représentantes et représentants en matière de santé et de sécurité : le Comité national de santé et de sécurité vous remercie pour tout ce que vous faites pour nous aider à traverser la pandémie en toute sécurité, et vous souhaite une bonne santé.

Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à vous adresser aux déléguées et délégués sociaux ou au comité exécutif de votre section locale. Après un an de pandémie, il se peut que vous éprouviez de la fatigue, et le Syndicat peut vous aider à faire face à la situation ou à trouver les ressources pour répondre à vos préoccupations.

À tous les autres membres : prenez un moment pour remercier les représentantes et représentants en matière de santé et de sécurité de votre section locale. Vos consœurs et confrères ont travaillé sans relâche pour nous protéger tout au long de cette épreuve, et, ce faisant, ils ont sauvé des vies.

Solidarité,

Les membres du Comité national de santé et de sécurité

2019-2023 / Bulletin n° 244

//dn sepb 225 /jrg scfp1979

